

RÈGLEMENT SPORTIF GENERAL COMPÉTITIONS MASCULINES

Coupes de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs

Article 1 : Coupe de France

Les règles sportives sont celles émises par la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU), et s'appuie sur le règlement universitaire Football -> <https://sport-u.com/la-ff-sport-u/reglement-sportif/>
Les 2 compétitions Coupes de France Ingénieurs et ESC sont distinctes.

Article 2 : Officialité

Les associations sportives doivent être affiliées à la FFSU et adhérentes aux ligues régionales FFSU. Cette compétition sera inscrite sur le calendrier national de la FFSU.

Article 3 : Formalités administratives

Chaque joueur devra avoir en sa possession sa carte étudiante et sa licence FFSU 2024-2025 lors de chaque rencontre de Coupe de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs (un contrôle sera effectué à chaque début de match par l'arbitre). Chaque association s'engage à contracter une assurance pour ses joueurs.

Article 4 : Participation des écoles

Chaque Association sportive d'école ne peut inscrire qu'une seule équipe à la Coupe de France Saint-Gobain des ESC ou Ingénieurs dont elle dépend.
Les modalités d'inscription se feront auprès de l'organisation dédiée.

Article 5 : Validation des joueurs

Un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe tout du long de la saison 2024-2025, celle de l'école et du campus qui est inscrit sur la carte étudiante du joueur.

(Par exemple, un joueur de KEDGE Bordeaux ne pourra pas jouer pour le campus de Marseille.)

Dérogation pour transferts des joueurs d'un campus à l'autre en cours de saison :

Cela s'adresse uniquement aux étudiants qui changent de campus au semestre 2 en janvier / février. Ce transfert devra être justifié par une attestation de scolarité dans le nouveau campus de rattachement.

Dans ce cas, le joueur devra en informer l'organisation de la Saint-Gobain Football Cup et devra jouer avec le N° de sa nouvelle licence FFSU et ne pourra revenir jouer pour l'équipe de son ex campus du semestre 1, si celle ci était toujours qualifiée dans la compétition. De plus, il faudra que toutes les équipes en soient informées.

Article 6 : Effectifs

Conformément au règlement de la FF Sport U, les équipes peuvent inscrire sur la feuille de match : **16 joueurs max** des phases qualificatives jusqu'à la phase finale (FINAL6) incluse.

Les rencontres se déroulent à 11 contre 11 sur terrains réglementés par la FFF (terrain synthétique et/ou en gazon naturel).

Article 7 : Désignation des matches

Pour les premiers tours de la compétition, un rapprochement géographique sera privilégié afin de limiter les déplacements des écoles. Un tirage au sort des groupes sera effectué par l'organisation en fonction des zones géographiques.

Pour optimiser les déplacements et respecter le calendrier FF SportU football, les équipes se rencontrant en championnat et en Coupe de France peuvent, après accord préalable des deux équipes et validation auprès du comité d'organisation, ne jouer qu'un SEUL match comptant pour les deux compétitions.

Article 8 : Organisation des matches

L'organisation des matches du 1^{er} et 2^{ème} Tour s'effectue directement entre les écoles, sous le contrôle de l'agence organisatrice.

L'équipe qui reçoit doit fournir **obligatoirement** un arbitre officiel, et l'indemniser.

La désignation des arbitres s'effectue auprès des ligues universitaires

Une feuille FF SportU doit être **obligatoirement** être remplie et signée par les deux capitaines et l'arbitre de la rencontre et renvoyée dans les 24h à l'organisation.

Les feuilles des matches doivent être complétées intégralement (nom des buteurs, cartons, etc.)

Les écoles recevant une rencontre doivent déclarer leur arbitre à la ligue Sport U de leur région afin qu'il soit licencié.

Article 9 : Calendrier sportif indicatif

Selon confirmation des jauges d'inscription.

Les matches doivent se jouer dans le respect du calendrier sportif ci-dessous :

- 1er Tour : du 25 novembre au 28 février 2024 – semaine imposée du 02/12/24 au 08/12/24
Les rencontres peuvent se jouer en semaine et/ou week-end
- Barrages de conférences : Barrages de conférences : Nord / Sud / Ouest - 22 et 29 mars 2025
- **FINAL6 : fin avril/début mai 2025 au Centre National du Football de Clairefontaine**

Le nombre d'écoles inscrites définitif déterminera le format sportif et les modalités de qualifications pour le ou les tours suivants.

Un report ne peut se faire sans l'accord de l'organisation. Ces dates de report ne seront acceptées qu'en cas de conditions exceptionnelles justifiées.

Les rencontres pourront se dérouler en match isolé et/ou en triangulaire.

Toute équipe n'ayant pas disputé ses rencontres/triangulaire, dans le respect du timing imparti, sera considérée comme forfait.

Article 10 : Durée de jeu

Pour les matches isolés, les rencontres se disputent en **2 X 45 minutes – sans prolongation, tirs au buts direct.**

En triangulaire, durée des matches : **2 X 30 minutes**

Tournoi triangulaire : 1 journée - 1 stade - 3 équipes = 3 rencontres

Les équipes d'une triangulaire doivent se mettre d'accord sur le lieu d'accueil de la rencontre maximum 15 jours minimum avant la date retenue.

Article 11 : Remplacement

5 remplaçants max sont autorisés, le nombre de changements sont illimités pendant le match.

Les remplacements s'effectuent avec l'autorisation de l'arbitre.

Article 12 : Format des compétitions

Format : Groupe de 3 ou 4 équipes selon les jauges inscrites

Le classement des groupes sera établi selon le barème suivant et déterminera les équipes qualifiées pour le tour suivant

BAREME de points : Victoire = 4pts ; match Nul = 2pts ; Défaite = 1pt ; Forfait* = 0pt

**Le match sera considéré comme perdu pour cette équipe et gagné pour l'équipe adverse sur un score de 3-0.*

En cas d'égalité dans un groupe, les équipes seront départagées en fonction des critères ci-dessous dans l'ordre suivant :

1. Goal-average général (BP – BC)
2. Goal-average particulier si 2 équipes égalité
3. Meilleure attaque
4. Meilleure défense
5. Nombre de cartons rouges puis jaunes
6. En cas d'égalité parfaite entre 2 ou 3 équipes : Tirage au sort effectué par l'organisation

Si, à la suite d'une triangulaire, les 3 équipes se retrouveraient à égalité parfaite,

Les équipes devront organiser des séances de tirs au but pour se départager.

Dans le cas où une équipe serait forfait pour un match,

Le match sera considéré comme perdu pour cette équipe et gagné pour l'équipe adverse sur un score de 3-0.

Lors des confrontations à élimination directe, en cas d'égalité les équipes disputeront une séance de 5 tirs au but, sans prolongation.

Article 13 : FINAL6

La phase finale (FINAL6) déroulera avec 6 équipes qualifiées pour les compétitions masculines, au Centre National du Football de Clairefontaine, en mai 2025.

Les dates seront communiquées aux équipes en amont.

5 équipes qualifiées à l'issue des barrages de Conférence + lauréat de l'édition 2024

Le format du FINAL6 sera précisé en amont aux 6 équipes qualifiées.

Pour le FINAL6, les équipes pourront présenter un effectif de 17 personnes maximum =

16 joueurs + 1 encadrant max non joueur

Article 14 : Sanctions et réglementation

Carton jaune : se référer au règlement FFF sauf pour le motif « désapprobation des décisions de l'arbitre en paroles ou en actes » qui donnera lieu à un carton blanc.

Carton blanc : désapprobation des décisions de l'arbitre en paroles ou en actes entraînera une expulsion temporaire de 10mn sans remplacement. L'équipe du joueur joue en infériorité numérique.

Si l'application de la règle de l'exclusion temporaire devait conduire une équipe à voir son

effectif inférieur à 8, la sortie du 8^{ème} joueur ne serait effectuée qu'au retour d'un exclu temporaire précédent.

Carton jaune doublé : = carton rouge : joueur exclu

Carton blanc doublé : = carton rouge : joueur exclu

Carton blanc + un carton jaune = carton rouge : joueur exclu

Carton rouge direct : Joueur exclu

Un joueur sanctionné d'un carton blanc pourra participer à la séance de tir au but : l'exclusion temporaire n'est effective que jusqu'à la fin du temps de jeu.

Les conduites antisportives et comportements non conformes à l'éthique du sport universitaire seront sanctionnés automatiquement selon le barème suivant (*sans préjuger des sanctions qui pourraient être prononcées ultérieurement par la commission mixte compétente*) :

Exclusion pour 2^{ème} carton jaune : suspension 1 match ferme

Exclusion pour 2^{ème} carton blanc : 2 matches fermes

Exclusion pour 1 carton jaune et un carton blanc avec mention de propos injurieux : 2 matches fermes

Exclusion sur carton rouge direct : 2 matches fermes minimum... (selon rapport de l'arbitre), sauf exclusion pour « dernier défenseur » sans conduite dangereuse : 1 match ferme

En cas de carton rouge d'un joueur lors des barrages qualificatifs pour le Final6, le joueur sera automatiquement suspendu pour les deux premiers matchs du FINAL6.

Pour le FINAL6, les cartons sont remis à zéro pour tous les joueurs mais les suspensions en cours restent applicables aux joueurs sanctionnés

Les cartons s'appliquent uniquement dans la compétition dans laquelle le carton a été pris. Si une joueuse prend un carton rouge en Championnat FFSU, cette même joueuse ne sera pas suspendue pour un match de Coupe de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs.

Cependant, si un joueur est lourdement suspendu par la FFSU en Championnat pour des motifs graves, la sanction pourra être étendue en Coupe de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs, selon recommandation de la FFSU.

Tout manquement à ces points, verra l'équipe sanctionnée. Sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'École de la Coupe de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs.

Article 15 : Droit à l'image

Les joueurs participant à la compétition, s'engagent à céder leurs droits d'utilisation de l'image et autorisent donc, par la présente le Groupe Saint-Gobain et l'organisation à se faire photographier et/ou filmer pendant les événements de la Saint-Gobain Football Cup 2024-2025.

Les photographies et images réalisées pourront être reproduites, représentées, communiquées au public ou adaptées sur tout support par quelque moyen que ce soit, notamment les modes d'exploitation tels que presse et tout support de communication affichage, cinéma, vidéo, télévision, documents commerciaux, éditions papier, supports numériques (sites web, réseaux sociaux, email...), pour toute action de communication interne, toute opération promotionnelle et publicitaire, professionnelle ou grand public sous la seule réserve que les photographies et images réalisées ne portent pas atteinte à la dignité ou à la réputation des individus représentés.

Article 16 : Validation du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment pour les besoins de la compétition.

L'équipe (école) par son inscription reconnaît avoir lu et accepté les conditions de participation aux Coupes de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs.

Article 17 :

En cas de non-respect du règlement l'équipe pourra être disqualifiée.

Signature, nom de l'école et de son représentant
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

FEUILLE DE MATCH SPORT U



FEUILLE DE MATCH FOOTBALL A 11

Match joué le à Lieu

Arbitre (Nom et adresse)

Arbitre Assistant 1 :

Arbitre Assistant 2 :

Féminin Masculin à 11 CFU N1 CFU N2 CFE IUT

EQUIPE A

Couleur maillots

RESULTAT

A butte / fait match nul avec

à

Tirs aux buts à

EQUIPE B

Couleur maillots

1	N°Licence	NOM	CARTONS			CARTONS			NOM	N°Licence	1
			Ja	Bl	R	Ja	Bl	R			
2											2
3											3
4											4
5											5
6											6
7											7
8											8
9											9
10											10
11											11
12											12
13											13
14											14
15											15
16											16
17											17
18											18

COACH	<input type="text"/>	-	-	D	<input type="text"/>					
DIRIGEANT	<input type="text"/>	-	-	D	<input type="text"/>					
DIRIGEANT	<input type="text"/>	-	-	D	<input type="text"/>					

SIGNATURES

Cap. Equipe A

Arbitre

Cap. Equipe B

Arbitre Adjoint 1

Arbitre Adjoint 2

Les responsables d'équipes (Managers, Coachs ou Capitaines) et l'arbitre central signent pour valider les éléments de score. Aucune réclamation ne sera acceptée après signature.
Présentation des Cartes d'étudiant avec photo ou pièce d'identité avec photo avant chaque match pour les joueurs inscrits sur la feuille de match.

Règle 3.5 : L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse de sa licence valide (ou à titre exceptionnel d'une attestation délivrée par le CR Sport U) accompagnée de la carte d'étudiant. La présentation des pièces ci-dessus signifie que l'A.S. est en possession du certificat de non contre indication à la pratique du sport de compétition.

Règle 3.6 : En cas de non-respect de ces dispositions ou de fraude avérée, constatés même a posteriori, les sanctions suivantes seront automatiquement appliquées :
 ➤ **Match perdu par pénalité pour l'équipe fautive et suspension immédiate du joueur selon les règles des CMR ou CMN correspondantes**

Règle 5.5 : Vérification des licences et des cartes d'étudiant

Le capitaine d'équipe et l'arbitre doivent vérifier les licences et les cartes d'étudiant. Toute réserve portant sur la qualification d'un joueur doit être formulée par le capitaine sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

Règle 5.8.1 : Sports collectifs

Le forfait d'une équipe (sauf cas de force majeure) est prononcé si le nombre de joueurs requis par le règlement n'est pas présent sur le terrain 20 minutes après l'heure fixée pour le début de la rencontre...

Les réserves portant sur la qualification ou l'identité des joueurs doivent être formulées par écrit sur la feuille de match avant le début de la rencontre, signées par le capitaine réclamant et contresignées par l'arbitre et le capitaine adverse après prise de connaissance.

Si un joueur non inscrit sur la feuille de match entre en cours de partie, des réserves verbales motivées ou non sur sa qualification pourront être faites immédiatement en présence de l'arbitre, d'un juge de touche et du capitaine adverse. Elles seront ensuite inscrites sur la feuille de match à la mi-temps ou après la partie par le capitaine réclamant. L'arbitre en donnera connaissance au capitaine adverse et les contresignera avec lui.

Réserves ou réclamations équipe A	Réserves ou réclamations équipe B
Cap. Equipe A	Arbitre
Arbitre Adjoint 1	Arbitre Adjoint 2

SIGNATURES

RAPPORT EN CAS D'INCIDENT GRAVE AVEC EXCLUSION DE JOUEURS

NOM Prénom	N° Licence FFSU	EQUIPE	MOTIF DE L'EXCLUSION							
			Blessure temporaire ou permanente / ou blessé	Blessé à la suite d'un acte de violence	Jeu des gros bras	Brouille	Coup de pied sur joueur en jeu	Mauvaise conduite ou manque de respect	Blessure à la suite d'un acte de violence	Aggravation de l'arbitre

RAPPORT CIRCONSTANCIEL DES FAITS

Arbitre

JOUEURS BLESSÉS

NOM	Prénom	N° Licence	Localisation blessure et circonstances